

# Santé et Environnement

## *Health and the environment*

par Jean-Pierre Hauet <sup>125</sup>

### Résumé – Abstract

Le nouveau concept de santé environnementale résulte de la convergence entre les dégradations de l'environnement, la conscience qu'en ont les populations, les connaissances et les progrès de la recherche sur les liens entre santé et environnement. Ces liens sont complexes et les méthodologies traditionnelles souvent inopérantes, d'où le besoin d'interdisciplinarité. Il faut aussi décider, agir et informer une population souvent anxieuse. Transparence, participation et confiance sont donc de mise entre pouvoirs publics et populations. L'OMS a élaboré en 1993 une stratégie mondiale de mise en oeuvre du programme d'action de Rio (1992). La France vient pour sa part de mettre au point un "Plan National Santé Environnement" sans précédent, d'une durée de cinq ans. Il préconise des actions dans divers domaines: prévention et maîtrise des risques, recherche, expertise, formation et information.

*The freshly minted notion of environmental health springs from a combination of environmental deterioration and people's awareness thereof, as well as the cumulated wisdom and achievements of scientific research regarding the links between health and the environment. Those links are as complex as conventional methods can be irrelevant, whence the need for a multi-disciplinary approach. Public authorities must make decisions, take action and keep an often-anxious population duly informed. Therefore, transparency, participation and trust are in order between them and the population. In 1993, the WHO laid out a global strategy to implement the 1992 Rio Agenda 21. Now France has just launched an unprecedented five-year "National Environmental Health Plan". The scheme recommends action in a variety of areas, including risk prevention and control, research, expertise, training and information.*

La qualité de l'environnement est depuis longtemps reconnue comme un des principaux facteurs déterminant l'état de santé des populations.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Pasteur et la microbiologie ont révolutionné le domaine des maladies infectieuses, obligeant à tenir compte des milieux dans lesquels évoluent les "microbes", que ce soit sous les ongles ou dans le puits du jardin!. Conséquences logiques de ces travaux, les mesures d'assainissement, d'immunisation et de lutte anti-infectieuse avaient abaissé grandement le taux de mortalité.

Grâce aux progrès de l'écotoxicologie et des sciences environnementales (analyses des milieux, études d'impact, etc.), un pas a été franchi dans les années 80 avec l'apparition d'un nouveau concept, celui de santé environnementale et de ses corollaires : Médecine environnementale, risque sanitaire environnemental, etc. Cette discipline met l'accent sur les causes "externes" dans le développement de nouvelles pathologies. En cas d'altération de la santé, les causes sont toujours multiples. Elles peuvent provenir "de l'intérieur" avec des causes héréditaires (génétiques), congénitales, fonctionnelles, lésionnelles, psychosomatiques ou encore dues au système immunitaire, mais elles peuvent aussi être engendrées par des éléments extérieurs : facteurs physiques (radiations ionisantes), facteurs chimiques (toxiques) et facteurs vivants (germes, microbes, parasites). Elles peuvent aussi avoir des liens avec des comportements personnels ou culturels (violence, tabagisme, alcoolisme).

Le concept de santé environnementale résulte donc d'une convergence entre les dégradations de l'environnement, la conscience qu'en ont les populations, les connaissances établies sur les liens entre la santé et l'environnement, et les progrès de la recherche dans ce domaine. <sup>126</sup>

<sup>125</sup> **Jean-Pierre Hauet**, Délégué général adjoint du Forum Mondial du Développement Durable, est le rédacteur en chef du présent rapport. Ingénieur en Chef des Mines, ancien Directeur du centre de recherche d'Alcatel et ancien Chief technology officer d'ALSTOM, il est actuellement Associate Partner de BEA Consulting.

<sup>126</sup> *Elisabeth Chaussin* – Fondation Nicolas Hulot pour la nature et pour l'homme.

## Quelques faits<sup>127</sup>

La mauvaise qualité de l'eau provoque des diarrhées, responsables de la mort de 1,8 million de personnes chaque année, dont 1,6 million d'enfants de moins de 5 ans. Elle est aussi à l'origine de nombreuses maladies, choléra, dysenterie, dracunculose, typhoïde et parasitoses intestinales.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, 86 % des eaux usées urbaines et en Asie 65 % de toutes les eaux usées sont rejetées dans les rivières, les lacs ou la mer sans avoir été traitées.

Le Gange reçoit à lui seul 1,1 million de litres d'eaux usées brutes chaque minute. C'est un chiffre saisissant quand on sait qu'un gramme de fèces dans l'eau non traitée peut contenir 10 millions de virus, 1 million de bactéries, 1 000 kystes de parasites et 100 œufs de vers intestinaux. Les diarrhées, le choléra, la dysenterie, la typhoïde, la dracunculose, les vers intestinaux et le trachome sont les maladies qui peuvent en résulter.

Près d'un million d'enfants meurent chaque année de maladies provoquées par la pollution de l'air à l'intérieur de leur habitation. Pour cuire leurs aliments, plus de 75 % des ménages en Asie et en Afrique utilisent des combustibles solides, bois, bouses, charbon, déchets de l'agriculture, produisant une fumée noire qui, quand elle est inhalée, provoque des pneumonies et d'autres infections respiratoires ou les aggrave.

## Les orientations internationales

Adopté par la Conférence de Rio en 1992, le programme d'Action 21 (Agenda 21), qui se base sur la notion de développement durable, consacre son chapitre 6 à la protection et la promotion de la santé :

*« La santé et le développement sont étroitement liés. Un développement insuffisant débouchant sur la pauvreté tout comme un développement inadéquat entraînant une consommation excessive allant de pair avec l'expansion de la population mondiale peuvent se traduire par de graves problèmes d'hygiène de l'environnement tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Les programmes d'activité prévus dans le cadre d'Action 21 doivent traiter des besoins sanitaires de base de la population mondiale, car la satisfaction de ces besoins fait partie intégrante de la réalisation des objectifs que sont le développement durable et le souci primaire de l'environnement. Les liens qui existent entre la santé, l'environnement et l'amélioration de la situation socio-économique nécessitent des efforts intersectoriels. De tels efforts, qui reposent sur l'éducation, le logement, les travaux publics et les groupes communautaires, notamment les milieux d'affaires, les écoles et universités et les organisations religieuses, civiques et culturelles, visent à permettre à la population des différentes collectivités d'assurer un développement durable. Il importe tout particulièrement de mettre en place des programmes préventifs plutôt que de se contenter de mesures correctives et curatives. Les pays devraient élaborer des plans d'action prioritaires s'inspirant des domaines d'activité dont il est question dans le présent chapitre, et reposant sur la planification concertée aux divers niveaux des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités locales. Une organisation internationale appropriée, telle que l'OMS, devrait coordonner ces activités »<sup>128</sup>.*

La stratégie mondiale de la santé et de l'environnement, approuvée par l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en mai 1993, a établi le cadre commun nécessaire pour atteindre les objectifs définis dans l'Agenda 21.

Dans les 38 buts de la Santé pour tous de l'OMS neuf objectifs concernent directement l'environnement physique: les objectifs 18 à 25 portent sur les politiques et mécanismes de gestion, la qualité de l'eau, de l'air, des aliments, les déchets et la pollution du sol, l'écologie humaine et l'habitat, la santé des travailleurs cependant que l'objectif 11 concerne les accidents.

---

<sup>127</sup> Source : Organisation mondiale de la santé

<sup>128</sup> Source : Agenda 21 – Nations Unies, 14 juin 1992

Comme il est estimé qu'environ 70 % de ces objectifs concernent des actions à mener au niveau local, le plus proche du citoyen, l'OMS recommande l'établissement de programmes Action 21 locaux. **Plans de santé et Agenda 21 locaux sont donc indissociables et convergent vers la même cible.**

### **La difficulté de bien cerner tous les paramètres**

En dehors des situations accidentelles, la satisfaction des besoins élémentaires (par exemple l'accès à l'eau potable) et la mise en place de mesures de contrôle et de prévention dans les pays développés ont fait diminuer les problèmes de risque biologique ou toxique liés à des expositions à de fortes doses de contaminants.

Les relations entre l'environnement et la santé sont complexes. Les outils méthodologiques traditionnels sont souvent inopérants et la mise sur pied d'équipes interdisciplinaires, regroupant médecins, épidémiologistes, ingénieurs, biologistes, toxicologues, hygiénistes, etc., est nécessaire

Les résultats des études réalisées ces dix dernières années montrent de façon concordante que, dans certains secteurs, les valeurs actuelles d'exposition, mêmes si elles se situent en dessous des valeurs limites imposées par les normes en vigueur, présentent un risque pour la santé. Les inconnues et les incertitudes restent nombreuses dans le domaine santé et environnement. Et pourtant, il faut décider, agir et informer une population souvent anxieuse et sensible à ce type de problèmes. Une démarche claire, des processus de décision transparents, associant tous les acteurs concernés, l'établissement ou le maintien d'un climat de confiance entre population et pouvoirs publics sont les conditions indispensables d'une action efficace dans ce domaine.

### **Le cas de la France**

En France, le **Plan National Santé Environnement** vise à répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement. Pour la première fois dans l'histoire de la santé environnementale en France, l'ensemble de l'expertise publique française dans ce champ a été réuni au sein d'une **commission d'orientation** pour bâtir un diagnostic de l'état des risques sanitaires liés à l'environnement dans notre pays. L'ensemble du Gouvernement et particulièrement les ministères chargés de la santé, de l'environnement, du travail et de la recherche ont mis en commun leurs compétences, sur la base du diagnostic des experts, pour identifier et concevoir les principales actions à mettre en œuvre entre 2004 et 2008 afin d'améliorer la santé des Français en lien avec la qualité de leur environnement, dans une perspective de développement durable. Ces actions constituent le PNSE 2004-2008. C'est une première étape qui appelle un suivi et une mise à jour au vu de l'évolution des connaissances. Elle appelle aussi une appropriation des actions par chacun d'entre nous. Mais c'est une étape fondatrice qui marque un tournant dans la lutte contre les pollutions ayant un impact sanitaire.

Le **Plan National Santé Environnement** a été présenté par le Premier Ministre, le 21 juin 2004, au Président de la République, puis à la presse, en présence des ministres chargés de l'environnement, de la santé, du travail et de la recherche.

Ce premier plan quinquennal marque une étape décisive dans les démarches interministérielles de prévention des risques sanitaires liés aux perturbations des milieux de vie. Il a été élaboré sur la base des travaux des experts de la Commission d'orientation. Il fera l'objet d'un suivi régulier au sein d'un comité d'évaluation dont l'**Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale** assurera le secrétariat scientifique.

Le plan contient au total 45 actions, organisées en 8 axes qui recouvrent l'ensemble du champ des relations entre environnement et santé. Un rapport complet, accessible sur les sites Internet [www.afsse.fr](http://www.afsse.fr), détaille le contenu de l'ensemble de ces mesures.